REFLEXIONS

SUR LE MÉMOIRE

Présenté à l'Assemblée Nationale par le sieur NAUDIER,

Pour la fabrication d'un nouveau Billon.

Cee
FRC
7599

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE DE MONSIEUR.
1790.

Md W 15445

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

RÉFLEXIONS

Sur le Mémoire présenté à l'Assemblée Nationale par le sieur NAUDIER, pour la fabrication d'un nouveau Billon.

QU'UN homme à talent profite de toutes les occasions d'en tirer parti, pour ajouter à sa fortune, tout le monde approuvera son zèle, et s'intéressera même à ses succès; sur-tout s'il sait en même temps se rendre utile à l'état, sans nuire à ses concitoyens: mais que, pour appuyer un mauvais projet, on se pare d'une qualité qui n'existe pas; que l'on s'annonce pour avoir exécuté une grande opération de commerce qui n'a jamais eu lieu, parce qu'elle a été rejetée dès son origine; et qu'on ose se présenter à l'Assemblée auguste de la Nation avec de pareils moyens, en cherchant même à précipiter sa décision par le prétexte de soulager cet hiver une très-grande quantité d'ouvriers de la ville de Paris, c'est ce que

l'on ne devoit pas s'attendre de voir à la fin de 1789; et c'est cependant le résultat des propositions et du Mémoire du sieur NAUDIER, distribué avec profusion à tous les membres de l'Assemblée Nationale.

En leur présentant des réflexions sur le projet du sieur NAUDIER, on n'a d'autre but que d'éclairer la Nation et ses Représentans sur leurs véritables intérêts, et de prévenir les effets d'une opération vicieuse.

Il n'y a point dans la marine du Roi de place d'Inspecteur-général des doublages des vaisseaux, et le sieur NAUDIER est inexcusable d'en avoir pris le titre. Les seuls Inspecteurs du doublage sont, MM. les Ingénieurs-constructeurs, et MM. les Commissaires de la marine, auxquels sont joints quelques-uns de MM. les Officiers de la marine dans chaque port.

Le sieur NAUDIER et sa Compagnie n'ont jamais fourni de doublage à la marine du roi: les feuilles de plomb allié d'étain, coulées sur coutil portant 5 pieds de long sur 18 pouces de large, qu'ils présentèrent au port de Brest en 1781 pour remplacer le doublage en cuivre, furent déclarées, par décision unanime du Conseil de la marine, d'un mauvais usage, et rejetées du service. En effet, par cela seul qu'elles étoient coulées, et qu'elles ne

contenoient en grande partie que du plomb, ne devoient-elles pas conserver le vice inhérent au plomb coulé en tables, qui l'a fait proscrire de tous les travaux où il est exposé à l'action de l'air et des autres élémens ? C'est même un défaut de plus, que d'avoir voulu l'allier dans la fonte avec de l'étain : aussi les feuilles coulées de cette composition, et livrées pour être de la meilleure qualité par leurs ateliers du Gros-Caillou et de Bordeaux, étoient remplies d'une infinité de soufflures, de crevasses et de petits trous que l'on avoit eu soin de souder, sans l'être cependant assez parfaitement, pour qu'on ne les apperçût pas d'abord du côté de la coulée sur coutil.

Mais quand il eût été possible (opération sur laquelle le moindre chymiste peut aujourd'hui prononcer) de couler, sur des tables de pierre couvertes de coutil, et sans ces défauts, des planches de plomb mélangé d'étain et même de zinc, et d'en faire à l'aide d'un rouleau ou d'une barre de bois des feuilles assez minces et assez unies pour les pouvoir employer au doublage des vaisseaux, cette composition n'eût pas été pour cela plus propre à remplacer les feuilles de cuivre ; dont le principal mérite est de soutenir, sans se déchirer, tous les efforts des membrures et du bordage

dans les gros temps, et d'éloigner l'adhérence des vers, des coquillages et autres corps marins, qui s'attachent aux feuilles de plomb allié, comme au bois, ainsi que l'a prouvé l'expérience du port de Brest. Il en est de même des clous de fer fondu et moulé, que l'on saupoudroit ensuite de sel ammoniac, et qu'on trempoit dans un bain d'étain, pour les rendre, disoit-on, inattaquables à l'action de l'humidité et de l'eau de mer. Mais on n'avoit pas prévu sans doute, quand on a tant vanté cette prétendue découverte, que la plus grande partie de ces clous fondus se romproit en les enfonçant dans des bordages de cœur de chêne durci par le feu de la carène, et que cette opération feroit tomber plus ou moins par écailles la couche d'étain appliquée à la surface du fer. On est cependant parvenu à étamer le fer d'une manière assez solide; mais c'est du fer forgé, dont les surfaces ont été parfaitement polies, et que l'on étame ensuite par des procédés, dont les clous fondus dans le poids de 60 à 80 par livre, ne sont pas susceptibles

Il n'est donc pas étonnant que l'on ait proscrit dans la marine de France et dans celle d'Angleterre, l'usage des feuilles de plomb allié d'étain, et les clous de fer étamés pour le doublage des vaisseaux. Aussi toutes les

puissances de l'Europe ont adopté unanimement le doublage de cuivre. C'est la Compagnie des fonderies de Romilly près de Rouen, qui est en possession, depuis la paix, de fournir cet article et tous les cuivres nécessaires à la marine du Roi. C'est encore le seul établissement en France où l'on raffine, lamine et travaille le cuivre à la manière angloise.

Cependant il ne seroit pas raisonnable de se prévenir contre la nouvelle proposition de M. Naudier et de sa Compagnie, par cela seul qu'ils se sont trompés dans une première opération de métallurgie qui leur avoit paru devoir être de la plus grande utilité à la marine du Roi, et sur-tout à leurs intérêts. Il faut donc examiner leur projet de fabrication d'un nouveau Billon dans tous ses rapports.

Tout le monde convient aujourd'hui qu'il faut regarder les monnoies comme une marchandise sujette à toutes les variations du change, et subordonnée à la situation respective de chaque royaume avec les états voisins. On convient également que c'est exciter et provoquer la fabrication étrangère, soit d'un plus bas alloi, soit contrefaite dans les mêmes titre et poids, que de donner à de nouvelles espèces une valeur numéraire ou conventionnelle au-dessus de sa valeur réelle ou

intrinsèque. Tel est cependant le projet de M. Naudier, en proposant de donner cours, sur le pied de 12 livres le marc, à son nouveau Billon, quoiqu'il ne soit qu'au titre de 2 deniers 4 grains de fin, et de la valeur de 9 liv. 15 sous le marc, au cours actuel de 54 liv. le marc d'argent fin. Croit-il que le célèbre M. Bolton, qui, dans un petit bâtiment à un étage de 50 pieds de longueur sur 24 de largeur, frappe toutes les monnoies de cuivre de l'Angleterre, par le moyen d'une pompe à feu, et qui suffiroit à y fabriquer chaque année la monnoie qu'on frappe dans toute l'Europe ; M. Naudier croit-il, dis-je, que M. Bolton ne profiteroit pas tout de suite d'une pareille faute de notre gouvernement, pour introduire en France, par nos quatre ports francs, et par toutes les villes de la Flandre, dix fois plus de ces nouvelles espèces que nous n'en frapperions nous-mêmes ? Pouvant les établir à beaucoup meilleur marché, et donner à gagner à tous ceux qui seroient chargés de les débiter, ce seroit lui qui auroit dans la réalité l'exécution et le bénéfice du projet : et comme la balance de notre commerce avec l'Angleterre est déja de beaucoup de millions contre nous, il faudroit encore lui payer en écus ou en louis la valeur du Billon

qu'il nous auroit fourni. On ne veut pas dire pour cela que M. Bolton fût capable de faire circuler dans le public une fausse monnoie, ou d'un plus bas alloi que le titre prescrit par le Prince qui l'auroit autorisée de son coin ; mais seroit-il blâmable de nous la fournir au même titre, du même poids, de la même matière et de la même effigie, quand les lois de son pays ne le lui interdisent pas?

C'est aussi cette disproportion entre la valeur réelle et la valeur numéraire de notre ancien Billon, qui fit introduire en France tant de pièces étrangères, de Basle, de Liège, d'Allemagne et de Birmingham, lorsqu'on étoit forcé d'en recevoir le quarantième dans tous les paiemens, et lors même que le gouvernement, par une opération aussi mal entendue, les fit refondre tant à Trévoux, qu'à Lyon et à Paris. C'eût été le tonneau des Danaïdes, si le Roi eût continué à faire retirer tout le Billon qu'on lui auroit fourni. Si l'on a cessé depuis de nous en apporter, c'est que le débit en est devenu plus difficile, plus lent et moins profitable ; le Billon n'ayant plus cours aujourd'hui que dans les plus petits détails de la vie, et son usage diminuant encore journellement, en raison de l'augmentation des espèces de cuivre que le peuple

préfère à tous égards. Mais si, au lieu de pièces de 18 et de 24 deniers que le temps et l'usage ont proscrites, la Nation approuvoit la circulation de nouvelles espèces de 2, de 4 et de 6 sous, dont le débit seroit d'autant plus assuré qu'elles remplaceroient les anciennes; comme il ne seroit question, pour y réussir surement, que de gagner de vitesse les hôtels des monnoies de France, ce seroit se faire illusion que de douter un instant de l'empressement de nos voisins à nous éviter la peine de cette fabrication. Il seroit aussi peu raisonnable de penser qu'il leur fallût beaucoup de temps et de peines pour décomposer, et pour trouver l'alliage exact du nouveau Billon. On ne donnera pas ici à M. Naudier le désagrément de le rendre public. Voici donc quels seroient les bénéfices de nos voisins, ou notre perte.

En supposant à 54 livres le prix du marc d'argent fin, à Londres comme à Paris, ce sera pour les deux deniers 4 grains de fin, titre du nouveau Billon..... 9 liv. 15 s.

M. Naudier estime à 17 s. les 6 onces 5 gros de son métal: c'est à raison de 41 s. 4 d. la livre. En se réglant sur le cours actuel des cuivres, de l'étain, de

ci-contre.....	9 liv. 15 s.
l'arsenic et du bismuth à Londres, et connoissant la grande exécution des machines de M. Bolton et de Birmingham, on peut assurer qu'on y fourniroit les flaons de ce Billon, coupés de poids, et prêts à passer au balancier, à 24 s. la livre : c'est pour les 6 onces 5 gros.....	10 s.
Frais de balancier, de baril et autres, par marc au plus.....	1 s.
Total du prix du marc au plus à	10 liv. 6 s.
Il faut y joindre pour le fret de Londres en France, assurance, et commission des débitans, par marc.....	9 s.
Le marc du Billon rendu en France reviendra au plus à...	10 liv. 15 s.

Il y auroit donc un bénéfice au moins de 25 sous par marc, pour nos voisins qui nous aideroient à fabriquer ce nouveau Billon ; sans compter les remèdes de loi et de poids. Quand ils ne réussiroient qu'à nous fournir la moitié des douze millions de marcs dont on propose la fabrication, ce seroit encore une

perte réelle pour l'Etat de 7 à 8 millions, et un nouveau motif d'exporter pour une pareille somme de nos écus ou de nos louis.

C'est donc une absurdité, et un moyen ruineux pour la Nation, que de lui proposer dans ses besoins la ressource d'une fabrication de nouvelles espèces ; sous le prétexte spécieux qu'elle en tireroit un avantage numérique de 20 sous par marc ; indépendamment du droit de monnoyage et de seigneuriage, qu'on évalue encor à 8 sous par marc.

C'est une autre erreur, et une grande ignorance de l'usage des petites monnoies dans le royaume, que de vouloir fabriquer 12 millions de marcs du nouveau Billon, ce qui en porteroit la valeur à 144 millions à raison de 12 liv. le marc : tandis qu'il n'y a jamais eu plus de 15 millions du Billon actuel en circulation, lors même qu'on étoit forcé d'en recevoir le quarantième dans tous les paiemens. Cette quantité est encore moins nécessaire aujourd'hui, que tous les paiemens se font à Paris en billets de la Caisse d'Escompte, et que l'on a frappé depuis quelques années plus de deux millions de marcs de monnoie de cuivre, de 3, 6 et 12 deniers, qui remplacent dans les campagnes et chez les détaillans, l'usage de l'ancien Billon de 18 et de 24 d.

Il est vrai que beaucoup de pièces de cet ancien Billon ont perdu leur empreinte et partie de leur poids; mais il faut considérer qu'elles ont été frappées en 1738, qu'elles ont été voiturées souvent de la province à Paris, et de Paris dans le fond des provinces, lorsqu'elles étoient admises par sacs dans toutes les caisses, et que l'argent et l'or des monnoies sont eux-mêmes sujets à frayer. Cependant on trouve encore beaucoup de pièces de 24 et de 18 deniers qui ont conservé leur empreinte: et si elles occasionnent des disputes dans les détails journaliers, ce sont plutôt les pièces étrangères, beaucoup plus répandues dans le royaume, qui les causent, que le défaut d'empreinte et de poids de nos pièces.

Le sieur Naudier assure à cet égard que son nouveau métal ne seroit pas sujet à frayer; et pour prouver ses différentes qualités, il cite le témoignage de trois morts, M. Baillot, M. Deschamps, Trésorier de la monnoie, et M. Pognant. Mais que signifie l'opinion des meilleurs artistes en ce genre, sur le plus ou moins de frai dont sera susceptible un métal, quand l'usage seul de plusieurs années peut déterminer avec précision l'effet du frottement? Le Billon actuel est en circulation depuis 50 ans, sans avoir perdu totalement

son empreinte ; pourquoi chercher le mieux, et courir les risques d'une nouvelle fabrication dont le temps seul et l'usage feront connoître le mérite ou les défauts ? Car c'est une vérité reconnue, que la refonte des monnoies, et l'augmentation du prix des matières, sont des présages de révolution et de pertes dans les états. Au surplus, s'il étoit question de présenter un métal de Billon le moins susceptible de frayer, il y a grande apparence que ce ne seroit pas l'alliage si vanté par le sieur Naudier.

La distinction qu'il fait (page 4) des quatre couleurs dans la fabrication des monnoies, ne mérite point d'être réfutée. Il ignore donc que le cuivre rouge n'obtient le titre de cuivre rosette, qu'autant qu'il présente dans sa cassure une belle couleur rose ; et qu'il a perdu cette dénomination, du moment qu'il est d'un gris nuancé, quel que soit son alliage. Il faut au moins connoître les qualités et les termes d'un art que l'on veut pratiquer.

Le sieur Naudier dit (page 6) que les pièces de deux sols furent frappées en 1738, à la taille de cent douze au marc, et au titre de 2 deniers 8 grains, déduction faite des remèdes de loi et de poids, et que la valeur numéraire du marc de ces pièces étoit de 11

livres 4 sols à 11 l. 12 s. Cependant il propose de donner à son nouveau Billon 4 grains de fin de moins, c'est-à-dire, de lui retirer 14 sols environ de sa valeur intrinsèque ; et de porter sa valeur numéraire à 16 sols de plus par marc, à raison de 12 livres le marc. Comment accorder une pareille opération avec son principe (à la fin de la page 5) « que le « Billon doit répondre à la valeur des autres « monnoies du royaume, et que si cette ba- « lance n'étoit pas scrupuleusement gardée, « il s'ensuivroit des abus considérables, sur- » tout de la part des étrangers, qui viendroient « nous apporter du Billon à bas titre, pour « emporter notre argent monnoyé ? » On ne peut se contredire plus manifestement.

Il n'en est pas moins déraisonnable d'avancer (page 6) que le public est aujourd'hui trompé dans la valeur numéraire des pièces de deux sols, parce qu'elles ont tant frayé qu'il en faut plus de 140 pour un marc, au lieu de 112 qui étoit leur poids primitif ; ce qui fait que le marc de ces pièces, qui ne valoit que 11 livres 4 sols, vaut actuellement plus de 14 livres. Cette assertion auroit quelque fondement, si le public, en recevant les pièces de deux sols au nombre, étoit obligé de les livrer au poids ou au marc, pour en avoir

le débit. Mais le peuple reçoit et donne pour deux sols la pièce qui a conservé assez de son empreinte pour qu'elle se reconnoisse, et n'accepte que pour 18 deniers celle qui est entièrement effacée ; ainsi il n'éprouve dans le fait aucune perte. Mais il seroit véritablement lézé de la manière la plus injuste, si, pour donner cours au nouveau Billon du sieur Naudier, les pièces de 6 liards et de 2 sols du Billon actuel n'étoient reprises aux hôtels des monnoies, (page 9) dans un terme donné, que sur le pied de leur valeur intrinsèque. Ce seroit alors le malheureux, qui n'a que du Billon dans sa poche, qui supporteroit la perte du frai, et celle du bas alloi des pièces étrangères. Il en seroit de même des pièces de six sols, si, pour les ôter entièrement de la circulation, les hôtels des monnoies ne les reprenoient qu'au poids et suivant leur titre.

Enfin, quand même l'Assemblée Nationale trouveroit raisonnable d'ordonner la refonte de l'ancien Billon, et la fabrication de nouvelles espèces pour le remplacer; ce ne seroit pas à Paris que cette opération devroit se faire, pour qu'elle fût économique. Outre que la main-d'œuvre y est plus chère que dans les provinces, les droits d'entrée à

Paris du cuivre et des autres métaux, et les frais de voiture depuis le port de mer le plus voisin, en augmentent nécessairement le prix de plus de 5 pour cent : augmentation qui seroit à la charge de la fabrication du nouveau Billon. Les mines de cuivre du Lyonnois, la monnoie de Limoges dont les laminoirs sont mus par un grand courant d'eau, et l'établissement sur-tout des fonderies de Romilly qui est en état de laminer et de livrer 2000 quintaux par mois, mériteroient d'en être chargés par préférence, et l'obtiendroient, si on la donnoit au rabais.

La proposition du sieur Naudier est donc déraisonnable, et ne peut être accueillie, sous quelque point de vue qu'on l'envisage.

Il faut cependant convenir qu'il s'est introduit avec le temps beaucoup de Billon étranger, dont le titre et le poids lui donnent beaucoup moins de valeur qu'à notre ancien Billon, et qu'une grande quantité de nos pièces de deux sols ont tellement frayé, que, ne pouvant en reconnoître l'empreinte, elles ne passent plus que pour 18 deniers ; ce qui occasionne des embarras et des disputes dans le détail. Il est également vrai qu'il circule dans le royaume, sur-tout à Paris, une quantité prodigieuse de pièces de 6 sous sans em-

preinte, et qui pèsent tout au plus la moitié de celles de nos hôtels des monnoies : différence assez grande pour encourager l'importation annuelle. Pour remédier à ces deux inconvéniens, on croit que le parti le plus sage seroit :

1°. D'interdire entièrement l'usage des pièces de 6 sous sans empreinte, comme n'étant pas nécessaires pour la circulation.

2°. De frapper aux hôtels des monnoies un million de marcs de pièces de 12 sous, en ordonnant plus d'exactitude à changer les coins quand ils sont usés ; et de ne mettre en délivrance que les pièces qui seroient parfaitement bien empreintes, afin qu'elles résistent plus long-temps au frai.

3°. De faire frapper un million de marcs de pièces de 2 sous, à la même taille, au même titre et à la même empreinte que l'ancien Billon.

Au moyen de quoi l'on supprimeroit l'usage actuel des pièces de 6 liards et de 2 sous. Mais afin que le peuple n'en supporte pas la perte, il paroîtroit juste que le Roi reprît pour leur valeur première, toutes les pièces de 2 sols qui seroient encore assez empreintes pour faire reconnoître le coin de France ; pour 6 liards toutes celles dont l'empreinte seroit

seroit entièrement effacée, et le Billon étranger pour la valeur de son titre. Au moyen de quoi l'on retireroit de la circulation tout le mauvais Billon actuel.

Mais en adoptant la fabrication de nouvelles pièces de 2 sous aux mêmes titre et poids de l'édit de 1738, il y auroit encore assez d'avantages pour exciter nos voisins à nous en fournir de leur fabrication. Il faudroit alors que le Roi abandonnât son droit de seigneuriage, et que cette monnoie fût frappée, comme en Angleterre, aux frais de la Nation, afin de conserver à la monnoie, soit d'or, d'argent ou de Billon, une valeur intrinsèque presque égale à sa valeur conventionnelle. Il ne s'agiroit pour cela que de supprimer le remède de loi, et que le nouveau Billon fût frappé au titre précis de 2 deniers 12 grains, ce qui en porteroit la valeur réelle à 11 liv. 5 sous, sur le pied de 54 livres le marc d'argent fin. La valeur numéraire de ce nouveau Billon étant de 12 liv. à raison de 120 pièces de 2 sous au marc, il resteroit 15 sous par marc pour payer les 6 onces 4 gros de cuivre et les frais du monnoyage. Il arrivera sans doute au bout de 40 à 50 ans, plus tôt même si l'on veut, que ces pièces auront assez frayé pour avoir perdu leur empreinte. Quel inconvé-

705

nient y aura-t-il d'en ordonner alors la refonte, aux dépens de la Nation? Le déchet du frai et de la refonte, joint aux frais du monnoyage, ne feront jamais une dépense de 10 sous par marc ; et certainement l'Etat ne sera pas bien grevé quand tous les 40 à 50 ans il sera chargé des frais d'une fabrication aussi utile au commerce et au peuple.

Cette opération, et la question de savoir si la fabrication d'un million de marcs de pièces de 12 sous et d'un million de marcs de pièces de 2 sous suffiront à la circulation et à tous les détails du royaume, sont si importantes, que l'Assemblée Nationale trouvera sans doute qu'il est de sa sagesse de consulter, avant de se décider, toutes les chambre de commerce et les directeurs des monnoies. En effet il n'importe pas à l'Etat que ces changemens s'exécutent plus tôt ou plus tard ; mais il importe singulièrement à l'administration, de ne faire aucun changement dans les monnoies, qu'avec la certitude de le faire pour le plus grand avantage du peuple, du commerce, et de l'état

FIN.